

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **11.12.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUBE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Assemblée générale extraordinaire de l'IMSTAM – 20.12.2023

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale I.M.S.T.A.M. ;

Considérant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'assemblée générale ordinaire de l'I.M.S.T.A.M. du 20 décembre 2023 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur le contenu des points 1 à 5 de l'ordre du jour de cette assemblée générale et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre ce dernier au suffrage du Conseil communal ;

DECIDE ...

Article 1^{er} : d'approuver/ de ne pas approuver :

Point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.M.S.T.A.M. :

- Approbation du PV de l'AG du 26 juin 2023

Point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.M.S.T.A.M. :

- Approbation du PV de l'AG extraordinaire du 19 octobre 2023

Point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.M.S.T.A.M. :

- Démission et nomination de membres du Conseil d'administration de l'I.M.S.T.A.M.

Point 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.M.S.T.A.M. :

- Plan stratégique

Point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.M.S.T.A.M. :

- Modification budgétaire 2023 et Budget 2024

Article 2 : de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal en sa séance du 11.12.2023.

Copie de la présente sera transmise :

- à l'intercommunale I.M.S.T.A.M. ;
- au Gouvernement provincial ;
- au Ministre régional de tutelle sur les intercommunales.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER

PROJET